

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

Séance du 24 juin 2026

Délibération n°2026-06-14

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 16	Le vingt-quatre juin à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 11	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsseS dûment
Suppléants (avec voix) : 1	convoqué par Monsieur Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'UsseS,
Suppléants (sans voix) : 0	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la
Pouvoirs : 1	Mairie de CHOISY.
Titulaires excusés : 4	
Titulaires absents : 1	
Votes exprimés : 13	Date de convocation et d'affichage : 18 juin 2026
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Nicolas BONNEMOY, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Stéphanie BRUN, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Stéphane DUPONT BOIS, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Philippe JACQUESON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Christophe SIBILLE	
Délégués suppléants :	
▪ Avec voix : Monsieur Mickaël TISSOT (sup. de Mme Montant),	
▪ Sans voix car titulaires présents : /	
Pouvoirs : Monsieur André BOUCHET (pouvoir donné à M. Georges)	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Simon DESSEIGNE, Madame Odile MONTANT	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Baptiste ROCHER	

OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 – POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 13 et 16,

VU le décret n°2017-199 du 16 février 2017, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatifs aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT que le syndicat adressera une saisine au prochain Comité Social Territorial dont la date est fixée au 24 août 2026,

CONSIDERANT que le Syndicat de Rivières a besoin de recourir à un contrat d'apprentissage pour mettre en œuvre des opérations et des projets relatifs à l'entretien et la gestion de la rivière ;

CONSIDERANT que la procédure de recrutement devra correspondre au poste et au profil recherché ;

Le Président expose les faits suivants :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances

théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Ce choix a été fait pour compléter les missions dévolues au technicien de rivières et afin de tenir les délais dans le cadre de la réalisation des projets inscrits dans le contrat eau et climat, et dans un souci de transmission.

Après avoir entendu l'exposé, débattu et délibéré, le Comité Syndical, à **11 (onze) VOIX POUR et 2 (deux) VOIX CONTRE**,

DECIDE du recours au contrat d'apprentissage sous réserve que les caractéristiques suivantes soient remplies :

- Poste occupé : Technicien de Rivières
- Missions :
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges
 - Aménagements et poses d'abreuvoirs
 - Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère (selon le profil)
 - Pilotage, animation et suivi des projets de restauration de la continuité écologique sur le Fornant
 - Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire
 - Missions relatives à la communication et la sensibilisation
- Diplôme préparé : Master Professionnel Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement, parcours Restauration Ecologique des Milieux Aquatiques, ou équivalent
- Durée de la formation : définie avec le cycle de formation, ne pouvant pas être inférieure à six mois et n'excédant pas trois ans
- Temps de travail au syndicat : 35h/semaine, soit 7h/jour
- Rémunération : déterminée par un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation du candidat

PRECISE que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation) sont inscrits au budget 2026,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissages et les conventions conclues avec les Centre de Formation d'Apprentis,

DESIGNE comme médiateur chargé de résoudre les différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage, sur le fondement de l'article D.6274-1 du Code du travail, le Centre de Gestion de la fonction publique de Haute-Savoie (CDG74).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat de Rivières les Ussets,
Jean-Yves Mâchard



Secrétaire de séance,
Jean-Marc Bochet

Le Syndicat de Rivières les Ussets recrute

Contrat d'apprentissage (H/F) : Technicien de rivières

Date de mise en ligne : semaine x - Date limite de réponse : xx

Depuis 2020, le Syndicat de Rivières les Ussets est la structure compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant des Ussets (avant-pays savoyard) et en 2022, pour les ruisseaux et affluents du Rhône, en rive gauche.

Également, le syndicat est porteur et pilote un Contrat de Milieux des Ussets (2022-2024) qui concourt à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la sensibilisation et la communication en lien avec ces enjeux.

Le Syndicat est également la structure Animatrice et coordinatrice du Plan de Gestion de la Ressource en Eau depuis 2017.

Le Syndicat emploie une responsable de structure, une assistante de gestion administrative et ressources humaines, une gestionnaire comptable et budgétaire, une chargée de communication, 3 techniciennes en charge des milieux aquatiques et de la ressource en eau et un technicien de rivières.

Dans le cadre de ces missions de préservation des cours d'eau, le Syndicat est à la recherche **d'un(e) alternant(e), de niveau MASTER PRO, à compter de septembre 2026, qui assurera les missions présentées ci-après.**

Placé(e) sous la responsabilité du Président et de la directrice, l'alternant(e) sera encadré(e) par le technicien de rivières et devra effectuer les missions suivantes :

CONTEXTE ET CONTENU DU POSTE :

1/Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges :

- Mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berges révisés
- Préparation, conduite et évaluation des chantiers des boisements de berges : programmation des travaux, relations aux entreprises et aux riverains, commande publique, suivi financier du marché et des subventions, évaluation/révision des opérations,
- Rédaction de dossiers réglementaires le cas échéant (dossier loi sur l'eau, DICT, etc.), communication, relations avec les communes concernées

2/Aménagements et poses d'abreuvoirs :

- Réalisation de diagnostics approfondis, concertation et animation foncière avec les usagers et propriétaires, définition des enjeux et des travaux,
- Commande publique, suivi financier et budgétaire des travaux,
- Pilotage, planification et suivi des travaux avec l'entreprise, évaluation et réception

3/ Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère (selon le profil) :

Une vision globale du fonctionnement et des dysfonctionnements hydromorphologiques sur ce secteur a été réalisée en 2024 afin d'identifier les actions à mener. L'objectif est de poursuivre et de terminer le travail engagé en menant les actions suivantes :

-Proposition d'un plan d'actions de restauration des fonctionnalités hydromorphologique :

- Objectifs et définition des scénarii d'interventions
- Comparatif avantages/inconvénients
- Calendrier et exigences réglementaires
- Estimatif financier

- Réunions de concertations et d'information avec les mairies concernées. Cette étude sera étroitement liée aux autres actions du Contrat eau et climat relatives à la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, rejets STEP, etc.), au risque inondation (ruissellement) et à la préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le Flon.

4/Pilotage, animation et suivi des projets de restauration de la continuité écologique sur le Fornant

- Poursuite du projet en partenariat avec la mairie de Frangy sur leurs avancées concernant leur canalisation d'eau potable
- Dureté foncière, animation foncière et partenariale
- Montage, consultation marché de maîtrise d'œuvre, volet réglementaire et financier

5/Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire :

- Réponses aux sollicitations des riverains en matière de boisements de berges, droits et obligations, lutte contre les invasives, etc., accompagnement des porteurs de projet dans la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »,
- Assistances techniques aux EPCI et aux riverains,
- Surveillance des cours d'eau, recensement des pollutions, en lien avec la technicienne en charge des observatoires et ressource en eau,
- Animation de réunions et d'ateliers participatifs le cas échéant.

6/Missions relatives à la communication et la sensibilisation :

- Participer à des évènements locaux, proposer des conférences, formations le cas échéant,
- Participer à la conception d'outils de communication (guides, plaquette, exposition, etc.) et de sensibilisation (animations nature, etc.) en lien avec les sujets du poste, en collaboration avec la chargée de communication, et sous la supervision de la direction, le cas échéant,
- Participer à la vie générale du syndicat : réunion d'équipe, journées de cohésion, comité de rivières, etc.

PROFIL :

SAVOIR-ETRE :

- Niveau d'étude souhaité : MASTER PRO Restauration écologique des milieux aquatiques **ou équivalent**
- Bonnes capacités relationnelles (élus, riverains, acteurs locaux, partenaires) et rédactionnelles,
- Organisation et rigueur, respect des objectifs et missions confiées,
- Autonomie dans le travail : capacité à piloter ses projets tout en identifiant et rendant compte des éventuels points de blocage et questions,
- Curiosité, force de proposition, goût pour le travail en équipe.

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE :

- Informatique (suite Office) et pratique de l'outil SIG (Qgis) indispensable,
- Analyses et relevés de terrain, bonne condition physique et aisance pour le travail au bord des cours d'eau isolés

CARACTERISTIQUES DE L'APPRENTISSAGE :

Poste à temps complet de 35h / semaine, télétravail possible

Poste en alternance, de septembre 2026 à septembre 2027

Indemnité d'apprentissage selon la législation en vigueur + Titres Restaurants + Participation employeur complémentaire santé et prévoyance + Chèque cadeau à Noël

Poste basé à Bassy (74)

Permis B obligatoire

Conditions particulières liées au poste : disponibilité ponctuelle en soirée ou en weekend. Utilisation ponctuelle de son véhicule personnel en cas d'indisponibilité du véhicule de la collectivité (remboursement selon la réglementation en vigueur)

CANDIDATURE :

Adresser une lettre de motivation et un CV avant le xxx à :

Monsieur le Président
Syndicat de Rivières les Usses
107 route de l'Eglise
74 910 BASSY

Par mail à : direction@rivieres-usses.com